

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	07 janvier 2020	Séance du : 29 janvier 2020
		L'An Deux Mille Vingt, le 29 janvier, à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le Président, Jean-Claude LACROIX
	Votes : 34	
Présents : 27	Pour : 34	
Absents : 11	Contre :	
Représentés : 7	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Bénédicte BENARD (Canet) représentée par M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Sylvie MALMON (Nébian) représentée par M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Gérard VALENTINI (Valmascle) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Développement économique – ZAC de la Salamane – Cession de la parcelle lot n° 9-1b – Autorisation donnée au Président

Monsieur BRUN informe les membres du Conseil communautaire que la société CBTP gérée par M. Vincent Belles fait part de son souhait d'acquérir la parcelle référencée « Lot 9-1b » d'une superficie d'environ 6000 m² située sur la ZAC de la Salamane, au prix de 40 € HT le m² soit un prix total de 240 000 € HT net vendeur.

Cette société souhaite acquérir cette parcelle pour y regrouper ses activités exercées par les sociétés KREBAIE et Menuiserie du cœur d'Hérault.

Cette acquisition sera réalisée par la société CBTP ou par toute autre personne physique ou morale que cette dernière se réserve le droit de désigner.

La surface du lot 9-1b sera définie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par l'établissement d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert.

Monsieur BRUN propose au Conseil communautaire :

- D'approuver la vente de la parcelle référencée « Lot 9-1b », d'une surface d'environ 6000 m² à la société CBTP ou toute autre personne physique ou morale que cette dernière se réserve le droit de

désigner pour l'exercice de ses activités exercées par les sociétés KREBAIE et Menuiserie du cœur d'Hérault au prix de 40 € HT le m2 soit un prix total de 240 000 € HT net vendeur.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission aménagement, environnement et développement durable réunie le 12 décembre 2019.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la vente de la parcelle référencée « Lot 9-1b », d'une surface d'environ 6000 m2 à la société CBTP ou toute autre personne physique ou morale que cette dernière se réserve le droit de désigner pour l'exercice de ses activités exercées par les sociétés KREBAIE et Menuiserie du cœur d'Hérault au prix de 40 € HT le m2 soit un prix total de 240 000 € HT net vendeur,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX